



Refus de licenciement et abus de pouvoir

Par **louloute29**, le **04/07/2012** à **14:54**

Bonjour,

je travaille depuis 5 ans dans un bar hotel restaurant; d'abord en cdd les 3 eres années et en cdi depuis 2 ans! j'ai fait une rupture d'anévrisme il y a exactement un an aujourd'hui et jusqu'à il a 3 semaines, je n'étais pas inscrite a la médecine du travail; mon employeur n'en voyait semble-t-il, pas l'intérêt! ayant quelques petites séquelles, je leur ai demander de faire un licenciement conventionnel dont il ne veulent pas entendre parler; ça leur coûterait trop cher!!)je pense avoir été super sympa en ne portant pas plainte contre eux pour non respect de la loi et aujourd'hui ils me disent que je suis en droit de démissionner, que leur comptable ne veut pas que faire de rupture conventionnelle et le mécedin du travail nonplus!

j'allucine!

ils se moquent de moi après avoir bien profiter en me faisant faire des journées de 12 a 18 h de travail dans la meme journée; on ne parle meme pas des heures de coupures obligatoires de 11 h entre chaque journées de travail ect..

sur mon contrat est inscrit serveuse; je faisais le service au bar au resto a l'épicerie et toutes les chambres de l'hotel, aide cuisine, plonge ect..

comment faire valoir mes droits et que faire pour que celles qui vont me remplacer ne subissent pas le meme travail de fou que moi!

merci

Par **pat76**, le **10/07/2012** à **19:07**

Bonjour

Vous n'avez jamais vu le médecin du travail?

Par **louloute29**, le **11/07/2012** à **09:35**

non jamais, mon patron a enfin décidé de s'inscrire a la médecine du travail il y a tout juste un mois parceque je l'ai menacé d'appeler l'inspection du travail!

Par **pat76**, le **11/07/2012** à **18:25**

Bonjour

Vous avez rendez-vous prochainement à la médecine du travail?